

CHARTRE de valeurs du réseau régional des acteurs de la CSTI en Centre-Val de Loire

PREAMBULE

La Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) est, selon l'Association des Musées et centres de sciences pour le développement de la CSTI (AMCSTI), « une partie intégrante de la culture au sens large, elle doit permettre au citoyen de comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à vivre dans celui de demain. En développant l'information et la réflexion des publics sur la science et ses enjeux, en favorisant les échanges avec la communauté scientifique, en partageant les savoirs, en éduquant à une citoyenneté active, elle inscrit la science dans la société. Elle intéresse également les collectivités territoriales dans leur projet d'aménagement du territoire (...) ».

Les enjeux sociétaux de la CSTI, définis comme suit dans le cadre de la Stratégie nationale de CSTI, sont en effet multiples :

- Un enjeu culturel : conforter notre culture commune et créer du lien ;
- Un enjeu démocratique et politique : éclairer le débat public et les choix politiques concernant l'impact pour nos sociétés des avancées des sciences et de la technologie ;
- Un enjeu éducatif : former les jeunes citoyennes et citoyens de demain, développer leur esprit critique, contribuer à leur émancipation, les éclairer sur les choix en termes d'orientation vers les formations supérieures et leur ouvrir de meilleures perspectives d'insertion professionnelle ;
- Un enjeu sociétal : favoriser les facteurs d'inclusion et ceux intégrant la dimension environnementale.

Démarche d'intérêt général, le développement de la CSTI vise l'épanouissement de l'individu et du collectif en développant la capacité de chacun à raisonner par soi-même sa relation aux sciences et à la technique. Elle permet en outre de faire connaître les métiers scientifiques et techniques, dans une perspective d'orientation.

Parce qu'elle répond à cet objectif universel de partage des connaissances, la diffusion de la CSTI est à la croisée de divers champs scientifiques et d'un large champ culturel. Elle implique une grande variété d'acteurs, des « producteurs », des « passeurs » de connaissance, et des « publics », mais aussi d'autres réseaux d'acteurs qui participent au développement d'une citoyenneté active. Ce foisonnement de structures et d'actions contribue à la richesse du processus de diffusion de la CSTI notamment en région Centre-Val de Loire. Elle concerne tout autant les publics dans leur diversité, non avertis et non spécialistes.

Les rôles respectifs de l'État et des Régions ont été clarifiés par la loi de 2013 qui stipule que « la Région coordonne, sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la CSTI, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement ».

À ce titre, la Région Centre-Val de Loire a initié une démarche de concertation auprès des acteurs de la CSTI sur le territoire, permettant la co-construction d'une stratégie régionale de développement de la CSTI adoptée par le Conseil régional le 28 juin 2018, en lien avec le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI).

CHARTRE DE VALEURS DE LA CSTI

Les ambitions majeures qui ont émergé sont :

- la démultiplication des actions pour toucher et diversifier davantage de publics (Axe 1) ;
- la structuration du réseau d'acteurs de la CSTI en vue de renforcer leur capacité d'agir (Axe 2) ;
- la gouvernance et le suivi de la stratégie adaptés à ces ambitions (Axe 3).

Une dynamique de développement de la diffusion de la CSTI sur l'ensemble du territoire régional nécessite de renforcer la structuration et la visibilité du réseau d'acteurs en région. Fédérer les divers acteurs autour d'une charte de valeurs a ainsi paru nécessaire parmi les premières actions à entreprendre.

OBJET DE LA PRESENTE CHARTRE

Cette charte vise à réunir dans une même dynamique autour de valeurs communes les divers acteurs du territoire régional, fédérés par le même engagement pour le partage des savoirs et le développement de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI).

Les structures se reconnaissant dans cette charte se signaleront auprès de l'animateur du réseau régional de la CSTI qu'est Centre•Sciences. De son côté, l'association incitera de potentiels acteurs de CSTI à rejoindre le réseau régional dans sa diversité (structures publiques comme privées) : associations, établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de recherche, centre des ressources technologiques (CRT), clusters, pôles de compétitivité, entreprises, agences publiques, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), établissements scolaires, musées et muséums, bibliothèques et médiathèques, etc.

La signature du présent document signifie l'acceptation et l'engagement de la structure au respect de cette charte. Elle exprime le souhait d'être membre du réseau régional d'acteurs de la CSTI.

PRINCIPES FONDAMENTAUX ET DEONTOLOGIE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA CSTI

Développer, diffuser la CSTI est une démarche fondée sur l'intention de :

- porter à connaissance, partager les savoirs, avec le souci de l'objectivité et de l'indépendance, de l'exactitude, de l'actualisation et de la validation scientifique des informations transmises ;
- sensibiliser aux démarches et méthodes scientifiques ;
- apporter les outils nécessaires à la construction d'un véritable esprit critique et favoriser par là même l'émergence d'une citoyenneté active ;
- toucher tous les publics ;
- veiller à la qualité des actions, notamment des démarches pédagogiques, des documents et supports proposés, des débats organisés.

La diffusion de la CSTI se traduit par diverses typologies d'interventions qui recherchent la qualité des actions (qualité scientifique, de la médiation, de la relation avec le ou les publics, etc., et notamment des démarches pédagogiques, des documents et supports proposés, des débats organisés, etc.).

